



Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

Procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2026

Prochain conseil 5 juin 2026 à 18h

Séance du 26 mai 2026

Date de la convocation : 20/05/2026

Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois de mai à 19 heures,

le Conseil Municipal de la commune de Valaurie, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mr Alex FROMENT, maire.

Présents : Alex FROMENT, Brandon BLACHERE, Jessica LANTHEAUME, Josyane MAZON, Daniel PIFFARD, Sabine PROTHON, Michelle RIEU, Bastien ROZEL, Romain TOURREL, Amanda CHABOT, Pierre MOURGUES, Stéphane VALENTIN, Damien LEONARD

Absente excusée : Laure NICOLAÏ donne pouvoir à Bastien ROZEL

Absente : Chloé BONNARD

Mme Josyane MAZON a été élue secrétaire

Ordre du jour :

Délibérations :

- Adhésion au groupement de commande d'électricité avec le SDED
- Transfert des résultats d'assainissement à SUDEA
- Désignation représentants à la CLET
- Vente d'un broyeur de branches
- Subventions aux associations
- Tarifs occupation du domaine public

Questions diverses



➤ DELIBERATIONS

✓ Adhésion au groupement de commande d'électricité avec le SDED :

Depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Ainsi, les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique pour la sélection de leurs prestataires.

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.

Monsieur le Maire expose que Territoire d'énergie Drôme – SDED (TE26) a constitué un groupement de commandes sur le fondement des dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique ; visant à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés.

Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La Commune de Valaurie est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 55 MWh par an et se répartissent sur 12 Points de Livraison.

Le coordonnateur du groupement est TE26, Territoire d'énergie Drôme. A ce titre, le Syndicat est chargé d'organiser, dans le respect du Code de la commande publique, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement est celle de TE26, coordonnateur du groupement conformément aux dispositions de la convention

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés et accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Abstention : / Contre : / Pour : 14



- ✓ Transfert des résultats relatifs au transfert de la compétence assainissement collectif entre le syndicat SUDEA et la commune de Valaurie :

La commune de Valaurie n'exerce plus, depuis le 1^{er} janvier 2026 la compétence assainissement collectif suite au transfert de cette compétence au syndicat SUDEA et de la délibération n°2025-63 en date du 16/12/2025 portant transfert de la compétence assainissement.

Conformément à la charte de transfert, le transfert de compétences s'accompagne du transfert des résultats budgétaires du budget assainissement de la commune au syndicat SUDEA.

La commune a clôturé son budget assainissement au 31-12-2025 et approuvé par délibération en date du 09/04/2026 le CFU et du budget assainissement. Les résultats constatés à la clôture des comptes sont les suivants :

Compétence	Excédent ou Déficit	Section	Résultat
Assainissement	Excédent	Fonctionnement	240 172,31 €
Assainissement	Excédent	Investissement	35 139,30 €

La commune s'engage par ailleurs à reverser par écriture budgétaire en investissement avant le 31 décembre des prochaines années les montants des subventions et de fctva perçus au titre des travaux réalisés et payés antérieurement au 1^{er} janvier 2026 sur le budget de l'assainissement.

La commune a mandaté en début d'année 2026 sur le budget principal, des factures d'assainissement 2025 pour un montant de 13 427.23€ qu'il convient de déduire au montant de l'excédent de fonctionnement transféré.

Le transfert de ces résultats au syndicat doit faire l'objet d'une écriture budgétaire à inscrire au budget principal de la commune.

Les émissions à prévoir sont les suivantes :

Transfert du résultat de fonctionnement :

- mandat depuis le budget général imputé sur le compte 65888 pour un montant de $240\,752,31 - 13\,427,23 = 227\,325,08 \text{ €}$

Transfert du résultat d'investissement :

- mandat depuis le budget général sur le compte 1068 pour un montant de **35 139,30 €**

Le conseil municipal autorise le transfert des résultats budgétaires de clôture 2025 du budget annexe assainissement :

- En fonctionnement : 227 325,08 €
- En investissement : 35 139,30 €

Abstention : / Contre : / Pour : 14



✓ Vente broyeur de branches :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune possède un broyeur de branches de la marque MECACRAFT acquis en 2016 dont elle n'a plus l'utilité. Il est proposé à la vente pour un montant de 700€. Mr Yann ROBERT est intéressé par l'achat du broyeur de branches.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la vente du broyeur de branches MECACRAFT GSR150 n° d'inventaire 239, pour un montant de 700 € à Mr Yann ROBERT - 1520 route d'Aiguebelle - 26230 Roussas.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Désignation représentant à la CLECT :

Suite à l'installation du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Le maire propose de désigner Mme Michelle RIEU comme représentante titulaire et Mme Josyane MAZON comme représentante suppléante.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Mme Michelle RIEU comme représentante titulaire et Mme Josyane MAZON comme représentante suppléante au sein de la CLECT.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Tarif occupation du domaine public – marchands ambulants et associations :

Il est nécessaire de fixer un tarif d'occupation du domaine public communal pour les marchands ambulants,

Le Conseil Municipal décide d'appliquer aux marchands ambulants un tarif forfaitaire de 30€ par période de trois mois et par stand pour l'occupation du domaine public communal. La surface du stand ne pourra pas excéder 20m².

Le forfait sera payable d'avance et conserver par la commune en cas de retrait de l'autorisation en raison des règles de sécurité, de nuisances de voisinages, de troubles à l'ordre public ou pour tout motif d'intérêt général. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence.

Abstention : / Contre : / Pour : 14



✓ Subvention à l'association Valauripailles :

Les élus Brandon BLACHERE, Romain TOURREL, Damien LEONARD et Michelle RIEU, étant membres du bureau de l'association, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal alloue à l'association Valauripailles une subvention pour l'organisation de la fête du vendredi 24 juillet 2026 « Les Valauripailles » d'un montant de **3 000 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 10

✓ Subvention à l'association Compagnie des Archers de Valaurie :

Le Conseil Municipal alloue à l'association Compagnie des Archers de Valaurie une subvention d'un montant de **300 €** pour l'acquisition de matériels.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Subvention à la bibliothèque de la Vence :

Le Conseil Municipal alloue à l'association Bibliothèque de la Vence une subvention de **1 300,00 €** pour l'année 2026.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Subvention à l'association Comité de jumelage Valaurie – Réauville - Longare :

L'élue Josyane MAZON, étant membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal alloue à l'association Comité de Jumelage Valaurie-Réauville - Longare une subvention de **400,00 €** pour l'échange 2026 avec les italiens.

Abstention : / Contre : / Pour : 13

✓ Subvention à l'association Maison de la Tour :

Le Conseil Municipal alloue à l'association Maison de la Tour Valaurie une subvention pour toutes les manifestations de l'année 2026 d'un montant de **1 000,00 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Subvention à l'association Cirk'Onflex :

Le Conseil Municipal alloue à l'association CIRK'ONFLEX de Valaurie une subvention d'un montant de **300€**.

Abstention : / Contre : / Pour : 14



Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

- ✓ Subvention à l'association des anciens combattants de Valaurie - Roussas :
Le Conseil Municipal alloue à des anciens combattants de Valaurie - Roussas une subvention d'un montant de **200 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

- ✓ Subvention à l'association Gymnastique volontaire Valaurie - Roussas :
L'élue Michelle RIEU, étant membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal alloue à l'association de gymnastique volontaire de Valaurie Roussas une subvention d'un montant de **150,00 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 13

- ✓ Subvention à l'association Amicale Laïque Valrousse :
L'élue Amanda CHABOT, étant membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal alloue à l'association : Amicale Laïque Valrousse une subvention pour des sorties scolaires sur l'année scolaire 2026-2027 d'un montant de **1000 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 13

- ✓ Subvention à l'association Tennis Club de Valaurie :
Le Conseil Municipal alloue à l'association : Tennis Club de Valaurie une subvention d'un montant de **300 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

- ✓ Subvention à l'association 3^e âge « Lou Souléou d'Outoune :
L'élue Josyane MAZON, étant membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal alloue à l'association Club 3^e âge « Lou Souleou d'Outoune » une subvention de **400,00€**.

Abstention : / Contre : / Pour : 13



- ✓ Subvention à l'association Rayon de Soleil de l'enclave des papes :
L'élue Josyane MAZON, étant membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal alloue à l'association : Rayon de soleil de l'Enclave des Papes une subvention d'un montant de **200 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 13

- ✓ Subvention à l'association sportive Roussas Granges Gontardes :
Le Conseil Municipal alloue à l'Association Sportive Roussas-Granges-Gontardes de football une subvention d'un montant de **300,00 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

- ✓ Subvention à l'amicale du personnel du canton de Grignan :
Le Conseil Municipal alloue à l'amicale du personnel du canton de Grignan une subvention d'un montant de **70,00 €**.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Conseil des jeunes : un groupe de travail est lancé composé de Bastien Rozel, Josyane Mazon, Amanda Chabot, Sabine Prothon, Romain Tourrel.
- Marché d'été à partir du 7 juin jusqu'au 31 août.
- La commune participera à l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque.
- Etude d'un projet de plateforme de végétaux avec un broyeur à la CCEPPG.

Josyane MAZON
Secrétaire de séance



Alex FROMENT
Maire



